

Date de publication / Date of publication : **24/07/2023**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Can KESIM, responsable de la division Post marché, à l'effet de signer, au nom du directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions et contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Post Marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Can KESIM, responsable de la division Post marché, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Loïc LOHEZIC ou Monsieur Benoît BODIN, respectivement responsables des pôles Back office marché et Comptabilité des opérations de marché.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 20 juillet 2023
En un exemplaire original

**Le directeur général
Rémy RIOUX**